



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/10-Surveillance-citoyenne-des>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°55 > **Surveillance citoyenne des installations et des transports radioactifs : Vous aussi, participez !**

16 janvier 2013

Surveillance citoyenne des installations et des transports radioactifs : Vous aussi, participez !

Nous l'avons encore constaté à l'occasion du dernier transport de déchets radioactifs italiens, le nucléaire est totalement incompatible avec le droit à l'information et à la transparence. Secret et désinformation sont les maîtres mots d'une industrie qui a pu se développer uniquement en mettant en place un système répressif et opaque.

Parce qu'il est de notre rôle de rendre public les incidents, scandales et atteintes à la réglementation, nous avons mis en place une surveillance citoyenne des installations et des transports radioactifs. Après plusieurs mois de fonctionnement, le bilan est plus que positif car votre collaboration nous a permis d'obtenir et de diffuser de nombreuses informations, de faire la lumière sur plusieurs incidents méconnus du grand public et de déposer des recours contre les exploitants des centrales et installations.

Aujourd'hui, nous souhaitons élargir notre réseau et notre champ d'action. Nous recherchons donc de nouvelles vigies du nucléaire sur tout le territoire pour surveiller les centrales, les transports de matières radioactives et toutes les installations de la filière nucléaire française.

Pourquoi surveillons-nous les installations et transports nucléaires ?

Dès qu'on s'intéresse d'un peu plus près aux installations nucléaires, on s'aperçoit qu'au-delà des constats produits par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, le fonctionnement de ces installations et les nombreux incidents et problèmes qu'elles rencontrent sont très souvent révélateurs d'infractions ou de problèmes de gestion du site qui peuvent entraîner de graves conséquences pour la santé et l'environnement. Pourtant, les exploitants ne sont nullement inquiétés.

Quant aux informations sur les transports nucléaires, elles ne sont presque jamais rendues publiques, sous couvert de secret défense. Depuis plus de 50 ans l'industrie nucléaire balade ses matières dangereuses sur tout le territoire, exposant les populations à des risques non négligeables.

À qui s'adresse la surveillance citoyenne des installations ?

Vous êtes membre d'une commission locale d'information (CLI),

Vous suivez de près ce qu'il se passe au sein d'une installation nucléaire et avez des informations à nous transmettre,

Vous êtes disponible et avez du temps à consacrer pour suivre les convois de combustibles neufs et de déchets (bateau, train, camion),

Alors vous aussi participez à la surveillance citoyenne des installations et des transports radioactifs !

En pratique qu'est-ce que c'est ?

- Un forum d'échange d'informations sur les installations nucléaires

Nous avons créé ce forum afin de permettre une véritable circulation des informations relatives au fonctionnement des installations. Cet espace web vous permettra de transmettre et de bénéficier des informations et de toute l'actualité relatives aux différentes installations nucléaires françaises.

Pour vous inscrire, faites-en la demande à notre coordinatrice des questions juridiques :

marie.frachisse@sortirdunucleaire.fr

- Un réseau d'informateurs sur les transports

Depuis plusieurs années, nous avons constitué un réseau d'informateurs efficace, qui nous permet d'estimer les dates des transports à venir et de suivre, de manière précise, les itinéraires de certains convois et de publier leur avancement en temps réel.

Pour participer à notre vigie sur les transports, merci d'envoyer un e-mail à :

mobilisations@sortirdunucleaire.fr

- Comment cette surveillance citoyenne nous permet-elle d'agir ?

Les informations que vous nous transmettez, une fois vérifiées, seront ensuite utilisées pour alimenter notre blog des incidents et accidents nucléaires à travers les différents continents. Elles pourront également faire l'objet d'un dossier sur notre site ou de communication à la presse. Elles peuvent enfin nous permettre d'utiliser le levier juridique pour exercer de nouveaux recours juridiques et de faire respecter le droit de l'environnement.